

Incendie volontaire pour intimider la rédaction de L'Écho de la Lys, les opposants de la porcherie et le maire d'Heuringhem

PUBLIÉ LE 11/06/2015



Jeudi matin, les stigmates de l'incendie devant L'Écho de la Lys restaient visibles.

Lundi 8 juin, le tribunal administratif de Lille a annulé partiellement le permis de construire de l'EARL Bridault-Chevalier qui souhaite construire une porcherie industrielle à Heuringhem. Une victoire pour les associations de riverains, un camouflet pour les défenseurs du projet.

Ces derniers n'ont pas tardé à faire entendre leur colère. Dans la nuit de mercredi à jeudi, vers 1h30, ils ont multiplié les actions commando. Ils ont notamment tagué les murs de la mairie d'Heuringhem, mis le feu à un ballot de paille devant cette même maison communale et accroché plusieurs banderoles de soutien à Aurélie Bridault, l'agricultrice qui porte le projet. « *Je ne peux que déplorer ces actes, a souligné Jean-Paul Lefait, maire d'Heuringhem. C'est peut-être leur façon de dialoguer mais ce n'est sûrement pas la mienne. Ça ne changera en tout cas pas ma position contre ce projet.* » Le premier magistrat devrait déposer plainte cet après-midi à la gendarmerie pour dégradation volontaire d'un bien public mais aussi pour vols car une dizaine de panneaux directionnels indiquant la commune d'Heuringhem, mais aussi les panneaux d'entrée de ville, ont été dérobés.

Plus loin, rue de l'Église, c'est devant le domicile de Jean-Michel Jedraszak, le président de l'association intervillages pour un environnement sain (AIVES), que pareils agissements ont été signalés. L'opposant de la première heure a été réveillé en pleine nuit par les pompiers et les gendarmes. Devant son domicile, du foin et un pneu ont été incendiés. Le ou les responsables n'en sont pas restés là puisqu'ils ont été jusqu'à son cabinet médical à Blendecques. Là, la plaque médicale du docteur Jedraszak, mais aussi une persienne et un mur ont été tagués. *« Je trouve ces agissements très graves. Dans mon combat, je ne me suis jamais attaqué à des personnes, mais à un papier, en l'occurrence un permis de construire. Je rappellerais juste que cette décision de justice, ce n'est pas moi qui l'ai prise. C'est la première fois que ce conflit prend de telles proportions. »* L'opposant va lui aussi déposer plainte.

Ce que pourrait également faire L'Écho de la Lys. Durant la même nuit, peu après 2h un incendie volontaire s'est déclaré devant les locaux de la rédaction, rue de Saint-Omer, Aire-sur-la-Lys. Comme à Heuringhem, comme à Blendecques, c'est de la paille qui a brûlé. Fort heureusement, grâce à l'intervention rapide des sapeurs-pompiers, le sinistre ne s'est pas propagé aux commerces voisins. Cette tentative d'intimidation n'empêchera pas la rédaction à relater, le plus objectivement possible, ce dossier, comme elle l'a toujours fait depuis le début.

Source : L'écho de la Lys

<http://www.lechodelalys.fr/fait-divers/incendie-volontaire-pour-intimider-la-redaction-de-ia705b0n144997>